

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2011/65

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 13 décembre 2011

L'an deux mille onze et le treize décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 05 décembre 2011

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 9
votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

***Présents : M MAURIN - CHAUSSIGNAND- VOLLE – CROZIER –
CORNET- BEUGNET- VERNET – FIALON – DELAUZUN***

***Excusés : Mr AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND
Mme SALA a donné procuration à Mme BEUGNET
Mr TESTON a donné procuration à Mme CROZIER
Mr JOLLIVET a donné procuration à Mr VOLLE
Mr HILAIRE***

Absents : M BOUAZZA

Mr FIALON David a été élu secrétaire.

Objet : Transfert automatique d'un personnel de la commune d'Alba LA Romaine à l'EPCI Rhône-Helvie dans le cadre des transferts de compétences Culture.

Le Maire expose aux membres présents de l'assemblée délibérante que les transferts de compétences opérés des communes à l'EPCI Rhône-Helvie en matière de culture entérinés par Arrêté Préfectoral N°2011-287-0007 daté du 14/10/2011 vont générer des transferts de personnels à compter du 01/01/2012.

.../...

Il précise que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 5211-4-1 prévoit que les fonctionnaires et agents territoriaux qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou partie de service transféré, sont transférés dans l'EPCI. Les modalités de transfert intervenant par décision conjointe de la commune et de l'EPCI et après avis des Comités Techniques Paritaires compétents pour les deux collectivités.

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche intervenu dans sa session du 23 septembre 2011,

Le Maire propose le transfert du personnel suivant de la commune d'Alba la Romaine à la Communauté de Communes Rhône-Helvie dans le cadre des transferts de compétences opérés en matière de culture et cela à compter du 01/01/2012 :

Bibliothèque :

Madame Solange MARTIN

Adjoint Territorial du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet (8h00 / hebdomadaire) (4^{ème} échelon IB 303, IM 298).

Le Conseil Municipal, sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour le transfert de l'agent précité, dans les conditions précitées.
- Précise que pour ledit agent, les avantages acquis individuellement et concernant sa rémunération et son régime indemnitaire seront maintenus conformément aux dispositions de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984.
- Donne pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 13 décembre 2011.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 14 décembre 2011
LE MAIRE
Pierre MAURIN.

.../...